

*Notice interne de la Division des organisations internationales  
du Département politique<sup>1</sup>*

RECRUTEMENT DE DÉLÉGUÉS POUR LE CICR

[Berne,] 3 juillet 1968

Le 1. 7. 1968, M. R. Gallopin, Directeur général du CICR, est venu, accompagné de M. Basset, entretenir le Chef de la Division<sup>2</sup> des soucis que cause au CICR le recrutement des délégués pour ses missions à l'étranger.

Les rangs de la «vieille garde», qui a fait ses preuves dans le passé, s'éclaircissent de plus en plus. Les GMI ont été largement utilisés, mais il est douteux qu'on puisse encore beaucoup faire appel à eux. Quant aux délégués récemment mis en action, les expériences n'ont pas toujours été très favorables (par exemple au Proche-Orient ou au Nigéria<sup>3</sup>). De toute manière, il s'avère très difficile de recruter de nouveaux délégués en nombre suffisant.

M. Gallopin a demandé:

1. Si le Département pourrait prêter au CICR le concours de certains de ses agents en service (ni débutants, ni arrivés à un grade si élevé – ambassadeur – qu'ils rendent délicate leur utilisation) pour quelques mois.

M. Thalmann serait heureux de pouvoir donner une suite favorable à cette requête. Des missions du genre de celles dont il s'agirait seraient certainement précieuses, d'ailleurs, pour le développement professionnel des agents du Département. Nous connaissons toutefois aussi, actuellement, des difficultés de personnel telles qu'il ne serait guère possible de donner satisfaction au CICR. M. Thalmann en parlera quand même à l'Ambassadeur Bieri, Chef de la Division des Affaires administratives.

2. Si le Département de l'Economie publique ne pourrait intervenir auprès des grandes entreprises industrielles suisses pour qu'elles acceptent de mettre à disposition du CICR certains de leurs collaborateurs, pour quelques mois également.

En effet, ces entreprises ont à leur service des hommes expérimentés, formés aux négociations délicates, connaissant les langues étrangères et les pays où le CICR peut être appelé à intervenir. Le CICR pense qu'il aurait pu obtenir le concours de quelques-uns d'entre eux s'ils avaient eu l'approbation de leurs employeurs et la certitude de ne pas pâtir matériellement de leur absence momentanée.

M. Thalmann voudrait parler de cela, avant toute autre démarche, à l'Ambassadeur Jolles.

1. Notice: E2003A#1980/85#861\* (o.253.2). Rédigée et signée par H. Voirier.

2. E. Thalmann.

3. Sur le soutien financier de la Confédération aux activités du CICR au Vietnam, au Proche-Orient et au Nigéria, cf. le PVCF N° 247 du 14 février 1968, dodis.ch/32524.



Dans la conversation, l'accent est porté sur le poids prépondérant que pourrait avoir l'appui d'organisations comme le Directoire (Vorort) de l'Union suisse du commerce et de l'industrie (et tout particulièrement de son président, M. H. R. Schwarzenbach, et de son directeur, M. P. Aebi), l'Union suisse des arts et métiers, l'Association suisse des banquiers, l'Association des compagnies d'assurance suisses (elle-même membre du Vorort). Les noms de MM. Umbricht, Stopper et Deonna sont également mentionnés. Les interventions personnelles des membres du CICR pourraient jouer un rôle important encore. L'OFIAMT devrait peut-être aussi être consulté.

Avant de lancer une campagne systématique, il serait indispensable d'avoir le patronage du Conseiller fédéral Schaffner, en accord avec M. Spühler – et éventuellement avec le Conseiller fédéral Celio, en raison de l'étendue de ses relations avec les milieux économiques suisses.

M. Thalmann appelle l'attention de M. Gallopin sur les possibilités que peuvent offrir la télévision et la radiodiffusion pour faire connaître les besoins du CICR. Des annonces de grand format dans les principaux journaux suisses donneraient peut-être, en outre, des résultats. M. Gallopin prend acte avec beaucoup d'intérêt de ces suggestions.

Le Chef de la Division entretient encore M. Gallopin de l'étude<sup>4</sup> entreprise par M. S. de Dardel, au sein de notre Division, en vue de la constitution d'un groupe d'intervention en cas de catastrophes à l'étranger. Il devra être tenu compte dans cette étude des besoins du CICR.

M. Gallopin a évoqué accessoirement le préjudice que peuvent causer occasionnellement des missions du CICR à la carrière militaire des délégués. C'est un aspect de la question qu'il y aurait lieu éventuellement d'examiner avec le Département militaire fédéral.

En terminant, M. Gallopin annonce qu'il renseignera les membres du CICR, le 3. 7. 1968, sur son entretien avec le Chef de la Division. Il attendra ensuite des nouvelles de celui-ci, après ses contacts avec M. Jolles.

*P. S.:* Le CICR nous est reconnaissant de lui avoir signalé les noms de plusieurs anciens agents du Département et nous saurait gré de continuer à le faire. M. Basset nous l'a confirmé par téléphone le lendemain de l'entretien.

---

4. *Rapport* Actions suisses de secours en cas de catastrophes de S. de Dardel du 16 avril 1969, E2003A#1980/85#673\* (o.220.1).